

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 20 MAI 2021**

Le 20 mai 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mai 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	1
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLETT, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1040-2021**

**OBJET :**  
**Subvention**  
**Association AT A COOLA**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Mme Céline ROBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 717-2019 du 21 février 2019 ;

Le Président rappelle à l'assemblée la demande de subvention de l'association AT A COOLA de Saint-Quentin-sur-Coole suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de la CCMC pour occuper les fonctions du poste de Direction.

Vu le coût de la mise à disposition d'un montant de 17.85 € / heure ;

Considérant le besoin d'un agent au poste de la Direction pour un global de 918 heures par an ;

Considérant le contexte sanitaire de l'année 2020 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** d'accorder le versement d'une subvention d'un montant de 14 184.00 € à l'association AT A COOLA de Saint-Quentin-sur-Coole.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.06.01 08:38:40 +0200  
Ref:20210527\_141802\_2-1-O  
Signature numérique  
le Président